

BUDGET 2007-2008
COMMUNIQUÉ N° 2

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01

Valorisation du travail : réduction de 950 millions de dollars de l'impôt des Québécois

Québec, le 24 mai 2007 – Le *Budget 2007-2008* déposé aujourd'hui à l'Assemblée nationale par la ministre des Finances et présidente du Conseil du trésor, M^{me} Monique Jérôme-Forget, prévoit une réduction de 950 millions de dollars du fardeau fiscal des contribuables québécois, principalement ceux de la classe moyenne. « Nous allons continuer d'élever le niveau de vie des Québécois. Nous reconnaissons l'effort quotidien fourni par ces femmes et ces hommes qui portent le Québec sur leurs épaules et qui ont droit à un répit », a déclaré le ministre à l'occasion de son discours sur le budget.

Cette importante mesure vise trois objectifs :

- valoriser le travail en réduisant le fardeau fiscal des contribuables québécois qui, par leur travail, fournissent une portion considérable des revenus fiscaux du Québec;
- apporter une aide additionnelle aux familles et à la classe moyenne en général;
- rendre le Québec plus concurrentiel dans l'environnement canadien et nord-américain.

À la suite du *Budget 2007-2008*, le taux minimal d'imposition de 16 % s'appliquera à tout revenu n'excédant pas 37 500 \$ (actuellement 29 290 \$), le taux de 20 % s'appliquera à tout revenu supérieur à 37 500 \$ sans excéder 75 000 \$ (actuellement entre 29 290 \$ et 58 595 \$), et le taux le plus élevé de 24 % s'appliquera aux revenus supérieurs à 75 000 \$ (actuellement 58 595 \$).

De plus, le montant du crédit d'impôt de base sera porté de 9 745 \$ à 10 215 \$.

La réduction d'impôt peut atteindre près de 2 000 \$ par année (1 939 \$) pour un couple ayant deux revenus et deux enfants à charge et près de 1 000 \$ (969 \$) pour une personne vivant seule.

« Depuis plus de quatre ans, nous avons fait en sorte d'améliorer la situation des Québécois et d'élever leur niveau de vie par des mesures visant à réduire leur fardeau fiscal et d'allocations de soutien aux enfants. En tout et partout, nous avons accru l'aide à la famille de 30%. Pour tous les Québécois, pour les familles, pour les personnes à faible revenu, pour les travailleurs et tous les contribuables, nous allons poursuivre le travail », a affirmé le ministre.

Hausse des transferts fédéraux

Cette année, le Québec recevra 2,2 milliards de dollars de plus que l'an dernier en transferts fédéraux. Les deux tiers de cette somme seront consacrés à la croissance des investissements dans les domaines de la santé et de l'éducation. L'autre tiers sera consacré à la réduction de l'impôt des particuliers, une réduction dirigée principalement vers la classe moyenne.

« Nous devons nous assurer que le Québec soit le plus concurrentiel possible dans l'environnement canadien et nord-américain, a affirmé M^{me} Monique Jérôme-Forget. Huit autres provinces ont réduit leurs impôts cette année. Cinq d'entre elles reçoivent de la péréquation. Si ce parlement ne baissait pas les impôts, l'écart de fardeau fiscal avec les autres provinces augmenterait. »

L'objectif du gouvernement du Québec est de réduire le fardeau fiscal des Québécois à la moyenne canadienne, une demande exprimée par les représentants des milieux économiques depuis plusieurs années. Le gouvernement, avec le présent budget, parvient à réduire de 70 % cet écart défavorable au Québec.

« Lorsque nous avons formé le gouvernement en 2003, les Québécois étaient les plus taxés en Amérique du Nord. Or, avec l'adoption de ce budget, il n'y aura que quatre provinces au Canada où les impôts seront plus bas qu'au Québec », a indiqué la ministre.

- 30 -

Source : Valérie Sauvé
Attachée de presse
Cabinet de la ministre des Finances,
des Services gouvernementaux,
responsable de l'Administration gouvernementale
et de la présidente du Conseil du trésor
418 643-5270
www.finances.gouv.qc.ca